



### EXPOSITION « DE MAIN DE MAÎTRE »

LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉTIERS D'ART  
DE L'EXCELLENCE ET DU LUXE

Offre aux Artisans d'Art l'opportunité d'exposer leur savoir-faire au

**BASTILLE DESIGN CENTER,  
74 Boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris**

**Du jeudi 9 avril au dimanche 12 avril 2026**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**\*Champs obligatoire pour vous assurer une visibilité sur le site JEMA (journées européennes des métiers d'art)**

**\*Raison-sociale**

Adresse :

Code Postal : Commune :

**\*Site Internet :**

Contact : (nom — prénom)

Tél. :

Email :

Statut juridique (à préciser) :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat / Maison des Artistes :

Autres : .....

N° TVA intracommunautaire :

Date de création de l'entreprise :

**\* Activité :**

**\* N° DE SIRET / SIREN :**

**RÈGLEMENT Article 1 - ADMISSION A L'EXPOSITION :****But de la Manifestation : présentation des savoir-faire et créations des participants**

Seuls les professionnels régulièrement déclarés auprès des services fiscaux et sociaux sont autorisés à exposer. Le nombre d'exposants étant limité par la place disponible et la qualité des pièces exposées devant être irréprochable, l'admission sera effective après examen du dossier d'inscription par un Jury composé de professionnels reconnus des Métiers d'Art. Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé. Les décisions du Jury seront sans appel et sans justification de l'admission ou la non-admission des postulants.

**Article 2 - SÉLECTION :** Elle se fera sur présentation d'une documentation concernant l'activité du candidat, complétée par des photographies : papier ou informatique des pièces qu'il souhaite présenter. Dans le cas où le postulant serait accepté, certains documents peuvent servir à la confection de la communication. L'exposant donne autorisation à la CFMA de reproduire photos et documents fournis par lui, ceci dans le cadre de la promotion de la manifestation.

**Article 3 – HORAIRES, OUVERTURE, INSTALLATION, DÉMONTAGE :**

INSTALLATION : Jeudi 09/04/2026 de 9h à 17h

Le Jeudi 09/04/2026 de 19h à 22h (**Nocturne pour Vernissage**).

OUVERTURE AU PUBLIC : ENTRÉE GRATUITE

Du vendredi 10/04/2026 au samedi 11/04/2026 de 10h30 à 19h.

Dimanche 12/04/2026 de 10h30 à 18h

DÉMONTAGE : Dimanche 12/04/2026 (de 18h à 21h)

**Article 4 – DROITS D'INSCRIPTION :**

**Une participation est demandée :**

- Pour les adhérents des organisations professionnelles membres de la Confédération Française des Métiers D'art de l'Excellence et du Luxe \*: 300 euros (voir liste ci-jointe)

Nom de votre Organisation Professionnelle :

- Pour les non-adhérents des organisations professionnelles membres de la Confédération Française des Métiers D'art de l'Excellence et du Luxe \* : 400 euros

Elle doit être réglée lors de votre demande de candidature par chèque libellé à l'ordre de la CFMA (qui sera encaissé mi-mars) envoyé à :

**CFMA / BOCI**  
**26 rue du Renard**  
**75004 Paris**

Pour les personnes qui le souhaitent, règlement possible par virement:

**CFRANCAISE DES METIERS CA PARIS BRETAGNE (00253)**

IBAN : FR76 1820 6002 5365 1068 2063 022

BIC-ADRESSE SWIFT : AGRIFRPP882

Paiement par :  Chèque  Virement

L'envoi du chèque ou du virement fait office d'engagement !

**Dans le cas d'une non-acceptation de votre candidature, règlement et documents seront restitués.**

**En cas d'annulation du fait de l'exposant, aucun remboursement ne pourra être effectué.**

**Dans le cas d'une annulation liée à une décision gouvernementale (exemple COVID19) l'ensemble des frais d'inscription engagés vous seront remboursés ou non encaissés.**

#### **Article 5 - PROMOTION :**

La promotion de l'événement sera gérée par la CFMA, à travers la production de dépliants, affiches, cartons d'invitations, dossier de presse... Les photos doivent être libres de droit pour l'exposition et cession de droit pour les visuels. Les outils de communication seront relayés également aux exposants.

#### **Article 6 - ENTRÉE AU SALON :**

GRATUITE

**Article 7 - TRANSPORT :** Le transport aller- retour des œuvres est aux frais de l'exposant et sous sa responsabilité. Il n'est pas prévu de service : déballage/emballage. **Article 8 – ASSURANCE :** La CFMA n'est pas responsable des œuvres exposées. La CFMA décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, avarie, perte ou détérioration des œuvres pendant le salon. Les exposants qui le désirent devront contracter une assurance personnelle. Les exposants restent responsables de leurs œuvres.

#### **Article 9 – Mise en scène :**

La scénographie sera organisée par la commission promotion de la CFMA. **Article 10** : Il est rappelé aux exposants que la loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. En aucun cas, la responsabilité de la CFMA ne sera engagée si une infraction à cette loi était constatée au cours de l'exposition. Seul l'exposant sera tenu pour responsable de cette infraction.

**IMPORTANT : Dossier de candidature à renvoyer urgent AVANT LE 5 JANVIER 2026**  
à CFMA / BOCI 26 rue du Renard 75004 Paris  
Ou par mail : communication@cfmart.fr

Il doit contenir :

- Ce dossier de candidature dûment rempli et signé
- Photographies : papier ou informatique des pièces que vous souhaitez présenter
- Un chèque ou un virement de 300 euros ou 400 euros (voir article 4) pour les frais de participation à l'ordre de la CFMA

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

---

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.

Fait à :  
Signature :

Le:

\* Liste des organisations professionnelles membres de la CFMA :



Confédération des Industries  
Céramiques de France



Bijouterie Fantaisie, Bijouterie Métaux  
Précieux, Orlévrerie et Industries  
Appliquées aux Métiers d'Art.



Fédération du Cristal et  
du Verre.



Union des Professionnels des  
métiers d'Art du Sud.



Champagne  
Ardenne



Union Professionnelle du Bois et de  
l'Ameublement De Champagne-Ardenne

Fédération Française de la  
Maroquinerie

Chambre Syndicale Nationale  
du Vitrail



Association d'artisans d'art du Val d'Oise  
et ses environs



FFPMI

Fédération Française Nationale des  
Photographes et Métiers de l'Image



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE LA CRÉATION  
COUTURE  
SUR MESURE



PARTENAIRES :

